



## DIAGNOSTIC ET FORMALISATION DES EXPOSITIONS A LA PENIBILITE

<b>Objectif général de l'intervention.</b>	Elaborer le diagnostic de l'exposition aux facteurs de Pénibilité et une proposition de plan d'action préventif, éventuellement cadré par un accord.
<b>Objectifs opérationnels</b>	Evaluer les expositions à la pénibilité. Définir le contenu du plan ou de l'accord de prévention. Mettre en place les outils utiles à la gestion du C3P.
<b>Modalités d'intervention</b>	Le pilotage est interne : la démarche est co-construite avec le responsable de l'Entreprise ou son représentant.
<b>Contenus et déroulement</b>  (spécifique à chaque Entreprise)	<u>Contenus</u> :  Définition des postes exposés aux facteurs de pénibilité à partir de la description de l'activité réelle et identification des actions préventives possibles.  Formalisation des expositions par poste et emploi.  Valorisation des actions de prévention en place pour chaque facteur de pénibilité repéré.  Proposition de pistes pour un plan de prévention avec des axes transversaux et spécifiques.  Elaboration d'outils pour faciliter le recueil de données annuelles.  <u>Déroulement</u> :  L'intervenant est en contact régulier avec les responsables et le commanditaire afin de collecter ou produire les informations nécessaires. <ul style="list-style-type: none"><li>- visite des sites.</li><li>- échanges sur le sens de la démarche.</li><li>- collecte et mise à disposition des informations.</li><li>- observation directe des postes.</li><li>- échanges sur les actions préventives en vue du plan.</li><li>-</li></ul>
<b>Contact</b>	Pour plus d'information : Nathalie GONEZ - Tel : 09 80 97 38 97 - <a href="mailto:contact@gps-site.fr">contact@gps-site.fr</a>